Image not found or type unknown

Accord amiable parenrale

Par **Jen62300**, le **09/03/2021** à **22:07**

Bonjour,

suite à un accord à l'amiable parentale et envoyer pour homologation auprès des juges familiales et non encore accordée.

Peut-on annuler son contrat et passer devant le juge. ?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés